

DOSSIER DE PRESSE

INCENDIES : LE DÉPARTEMENT AGIT

POUR PROTÉGER LES PYRÉNÉES-ORIENTALES
ET PRÉPARER L'AVENIR

> Face à une crise climatique historique, des décisions immédiates pour les habitants, les communes, le monde agricole et l'avenir du territoire.

4 PRIORITÉS
17 ACTIONS





Hermeline MALHERBE,
*Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales*

« Protéger aujourd'hui. Préparer demain.

L'engagement du Département face aux incendies de Tréviach

Les incendies qui ont frappé les Pyrénées-Orientales en ce début d'été marquent un tournant pour notre territoire.

En quelques jours, des milliers d'hectares ont été dévastés, des familles ont perdu leur maison, des exploitations agricoles ont vu partir en fumée le fruit de nombreuses années de travail, des entreprises ont été fragilisées et des milliers d'habitants ont dû être évacués.

Cette catastrophe nous rappelle une vérité que nous ne pouvons plus ignorer : le changement climatique n'est plus une menace pour demain. Il est déjà là. Il bouleverse nos territoires, nos paysages, notre économie, notre agriculture et notre quotidien.

Face à cette épreuve, nous avons répondu présent. Dès les premières heures, nos agents se sont mobilisés aux côtés des sapeurs-pompiers, des communes, des services de l'État, des associations et de tous ceux qui se sont engagés pour protéger les habitants.

Je veux leur dire la reconnaissance et notre fierté. Leur professionnalisme, leur courage et leur engagement ont été exemplaires. Ils honorent les Pyrénées-Orientales.

Mais notre responsabilité ne s'arrête pas lorsque les flammes s'éteignent.

L'urgence est de reconstruire. Notre devoir est surtout de préparer l'avenir.

Les Pyrénées-Orientales ont toujours su relever les défis de leur histoire. Face à la crise climatique, elles feront une nouvelle fois la démonstration de leur capacité à innover, à se réinventer et à préparer l'avenir. C'est le choix politique que nous faisons aujourd'hui. Un choix qui investit dans la prévention, accompagne les communes, soutient notre agriculture, préserve nos ressources naturelles,

renforce nos moyens de secours et prépare dès aujourd'hui les réponses aux défis climatiques de demain.

Les décisions qui sont proposées au vote des élus départementaux lors de cette session extraordinaire consacrée au plan d'aides d'urgence après les incendies de Tréviach traduisent cette ambition. Face à la crise climatique, il n'y a pas de fatalité. Il y a une volonté politique. Celle du Département qui protège les habitants, soutient les territoires et prépare l'avenir. Notre choix est clair : agir immédiatement pour accompagner les sinistrés, reconstruire ce qui a été détruit et engager dès aujourd'hui la transformation des Pyrénées-Orientales afin qu'elles soient plus fortes, mieux préparées et capables d'affronter les défis climatiques qui s'imposent désormais à nous.

Les pages qui suivent présentent les engagements que le Département propose d'adopter lors de cette session extraordinaire pour répondre à l'urgence, accompagner les sinistrés, reconstruire les territoires touchés et préparer durablement les Pyrénées-Orientales aux défis climatiques.

Parce que protéger les Pyrénées-Orientales, ce n'est pas seulement réparer les dégâts d'aujourd'hui. C'est faire le choix d'investir, d'anticiper et d'agir pour préserver notre qualité de vie, protéger nos paysages, soutenir notre économie et transmettre aux générations futures un territoire plus sûr, plus solidaire et plus fort.

Face à la crise climatique, il n'y a pas de fatalité. Il y a une volonté politique. Celle d'un Département qui protège, qui anticipe et qui agit. Parce que l'avenir des Pyrénées-Orientales ne se subit pas. Il se construit, ensemble.

Protéger aujourd'hui. Préparer demain. C'est le sens de notre engagement. »

LES REPÈRES CLÉS

Une crise sans précédent

- Deux incendies majeurs en quelques jours.
- Près de 5 000 hectares parcourus par les flammes.
- Plus de 10 000 habitants évacués.
- Près de 180 exploitations touchées et plus de 30 millions de pertes
- Le plus important incendie connu dans les Pyrénées-Orientales depuis plus de cinquante ans

Notre Département mobilisé dès les premières heures

- Collège de Millas transformé en base opérationnelle du SDIS ;
- Plus de 8 800 repas préparés pour les sapeurs-pompiers ;
- Plus de 80 agents départementaux mobilisés sur le terrain ;
- Barrages départementaux mobilisés pour soutenir la lutte contre le feu ;
- Accompagnement immédiat des personnes évacuées.

Une priorité : protéger les habitants

Le Département déploie des mesures immédiates :

- > accompagnement social renforcé ;
- > aide d'urgence aux familles sinistrées ;
- > soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ;
- > protection des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ;
- > plateforme d'écoute et permanences de proximité.

Une ambition : reconstruire un territoire plus résilient

Parce que ces incendies ne constituent plus un événement exceptionnel mais annoncent une nouvelle réalité climatique, le Département engage une stratégie globale pour :

- soutenir durablement l'agriculture ;
- renforcer la défense des forêts contre l'incendie ;
- préserver la ressource en eau ;
- restaurer les milieux naturels ;
- accompagner les communes ;
- adapter l'aménagement du territoire ;
- accélérer la démarche Labo PO, laboratoire de solutions face au changement climatique

PROTÉGER LES HABITANTS

Parce qu'aucune crise ne doit laisser des familles seules

Dans une situation d'une ampleur inédite, le Département a immédiatement mobilisé l'ensemble de ses compétences pour répondre à une priorité absolue : protéger les habitants les plus exposés et garantir la continuité des services publics départementaux.

Aux côtés des communes, des services de l'État, du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 66), des associations et de nombreux partenaires, les équipes départementales se sont organisées pour répondre à une urgence humaine avant tout.

Le Département a fait le choix d'être présent partout où sa présence était nécessaire.

Action 1

Mobiliser tous les services départementaux dès les premières heures

Le collège Christian Bourquin de Millas est devenu le centre névralgique de l'accueil des colonnes de renfort venues de toute la France et de plusieurs pays européens.

Les équipes de l'UDSIS ont préparé plus de **8 800 repas** destinés aux sapeurs-pompiers mobilisés jour et nuit.

Les agents des infrastructures départementales ont sécurisé les routes, facilité les déplacements des secours et assuré la continuité des interventions sur le réseau routier.

Les équipes chargées des barrages départementaux ont garanti l'alimentation en eau indispensable aux opérations aériennes et terrestres.

En temps de crise, le Département démontre qu'il est bien davantage qu'une collectivité : il est un acteur essentiel de la protection civile du territoire.

Action 2

Déployer un accompagnement social exceptionnel

Travailleurs sociaux, Maisons Sociales de Proximité, ambassadeurs du numérique, plateforme téléphonique dédiée : tout a été organisé pour que chaque personne sinistrée puisse trouver rapidement un interlocuteur.

Cette mobilisation concerne tout particulièrement :

- les personnes âgées ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;

- les familles les plus fragiles.

Parce que la solidarité constitue la première mission du Département.

Action 3

Une aide d'urgence départementale de 500 € pour les familles sinistrées

Pour permettre aux familles sinistrées de faire face aux dépenses les plus immédiates, le Département crée une **aide exceptionnelle de 500 € par foyer**, sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé destinés à l'achat de produits alimentaires et d'hygiène.

Accessible aux habitants dont la résidence principale a été endommagée dans les communes concernées par les incendies, cette aide sera attribuée par les **Maisons Sociales de Proximité**, qui assureront un accompagnement individualisé des bénéficiaires.

Au-delà du soutien financier, cette mesure traduit une conviction : la solidarité départementale doit être immédiate, concrète et accessible à toutes celles et ceux qui en ont besoin.

Action 4

Protéger les publics les plus vulnérables et garantir la continuité du service public

La catastrophe ne s'arrête pas lorsque les flammes s'éteignent. Elle se poursuit dans les démarches administratives, les difficultés du quotidien, les retours au domicile et les conséquences humaines laissées par la crise.

C'est pourquoi le Département a déployé un **dispositif exceptionnel d'accompagnement de proximité**, construit en lien étroit avec les communes concernées, afin que chaque personne sinistrée puisse trouver rapidement écoute, soutien et solutions.

Des **permanences sociales sans rendez-vous** ont ainsi été ouvertes dans les Maisons Sociales de Proximité de **Thuir** et de **Prades**, à l'antenne départementale d'**Ille-sur-Têt** ainsi qu'à **Rodès**. Les équipes départementales y accueillent les habitants, les informent sur leurs droits, les accompagnent dans leurs démarches et les orientent vers les dispositifs adaptés.

Parce que de nombreuses formalités s'effectuent désormais en ligne, les **ambassadeurs du numérique** ont également été mobilisés à Thuir et à Prades pour accompagner les sinistrés dans leurs démarches dématérialisées, notamment auprès des assurances ou pour leurs déclarations administratives, en coordination avec le réseau des **Maisons France Services**.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, le Département a mis en place une **plateforme téléphonique dédiée**, assurée par des travailleurs sociaux, afin de garantir un accompagnement personnalisé et une réponse rapide à chaque situation.

Enfin, en lien avec les **Services d'Aide à Domicile**, les équipes départementales ont préparé le retour des personnes âgées ou en situation de dépendance évacuées pendant les incendies, afin d'assurer la reprise des interventions à domicile dans les meilleures conditions.

Parce que la solidarité ne s'arrête pas à l'urgence, le Département fait le choix d'un accompagnement humain, de proximité et durable, au plus près des habitants.

PRIORITÉ N°2

RECONSTRUIRE L'ÉCONOMIE ET LES TERRITOIRES

Parce qu'après l'urgence vient le temps de la reconstruction

Action 5

Soutenir les exploitations agricoles

L'incendie de Tréviach l'a démontré : les espaces cultivés, les zones pastorales, les vergers et les vignobles ont constitué de véritables coupe-feu naturels. Sans eux, les conséquences auraient été encore plus dramatiques. Les agriculteurs ont protégé le territoire. Aujourd'hui, c'est au territoire de les soutenir.

- en demandant à l'État la création d'un **fonds exceptionnel d'urgence** destiné à soutenir les exploitations agricoles sinistrées.
- en **cofinançant ce dispositif aux côtés de la Région Occitanie**, afin d'apporter une réponse à la hauteur des pertes subies.

En complément, le Département met en place une **aide exceptionnelle de solidarité** en faveur des foyers agricoles les plus en difficulté. Sur le modèle des dispositifs déployés en 2024 et 2025 à la suite des épisodes de sécheresse et des crises sanitaires, cette aide forfaitaire de **1 000 €** ciblera les situations les plus critiques.

Les critères d'attribution seront définis en concertation avec la **Chambre d'agriculture** et la **Mutualité sociale agricole (MSA)** afin d'identifier les exploitations les plus fragilisées. La liste des bénéficiaires sera présentée lors d'une prochaine session de l'Assemblée départementale, dès le mois d'**octobre 2026**

Action 6

Faire du foncier un levier de prévention des incendies

Prévenir les incendies de demain, c'est aussi agir sur l'aménagement du territoire.

Le Département entend mobiliser pleinement les compétences dont il dispose en matière d'**Aménagement Foncier Rural (AFR)** et de **préservation des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)**, exercées depuis la loi du 23 février 2005, afin d'accompagner les territoires les plus exposés au risque incendie.

Ces outils permettront d'agir de manière coordonnée pour préserver les espaces agricoles, favoriser le redéploiement de l'activité agricole, lutter contre la cabanisation et accompagner les projets d'aménagement contribuant à renforcer la résilience du territoire.

Ils pourront être mobilisés de façon complémentaire, en fonction des besoins identifiés localement, afin de faciliter la création de **ceintures de protection contre les incendies**, conformément à la stratégie portée par le Préfet sur les secteurs les plus sensibles.

Le Département va plus loin en étudiant la mise en place d'un **nouveau dispositif d'aide à la remise en culture des parcelles en friche**. Cette mesure permettrait de participer au financement des travaux de remise en état réalisés par des agriculteurs sur des secteurs présentant un enjeu particulier en matière de prévention des incendies. Elle s'inscrirait dans le prolongement des actions déjà conduites en faveur de la remobilisation des terres incultes et pourrait s'inspirer du dispositif déployé par le Département de l'Aude après les incendies de l'été 2025.

Enfin, le Département mettra également à contribution sa **pépinière départementale**, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), pour accompagner les communes dans la restauration des espaces publics sinistrés. Cette coopération a déjà démontré son efficacité après l'incendie de Cerbère en avril 2023, avec la fourniture de plants dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cette démarche pourra être renouvelée auprès des communes qui en feront la demande afin d'accélérer la requalification paysagère des sites touchés et de privilégier des plantations composées d'essences mieux adaptées au changement climatique, plus résistantes à la sécheresse et moins vulnérables au feu.

Action 7

Relancer l'attractivité touristique des Pyrénées-Orientales

Le Département, avec l'Agence de Développement du Tourisme et des Loisirs (ADTL), engage une vaste campagne de promotion pour rappeler que les Pyrénées-Orientales sont une destination ouverte, accueillante et riche de ses paysages, de son patrimoine et de son art de vivre.

Construite en concertation avec les offices de tourisme, les intercommunalités et les professionnels du secteur, cette campagne sera menée avec le soutien de l'agence d'attractivité et de développement économique de la Région **AD'OCC**, mobilisée dès les premiers jours de la crise.

Déployée à l'échelle nationale, elle s'appuiera sur une communication digitale résolument positive, complétée si nécessaire par des outils d'information à destination des visiteurs, des médias et des professionnels du tourisme.

Cette mobilisation s'organisera en deux temps.

- Une première campagne de réassurance sera lancée dès le retour à une situation stabilisée. Sans évoquer directement les incendies, elle mettra en avant les atouts des Pyrénées-Orientales et rappellera que le département demeure une destination sûre et accessible. Si les territoires le souhaitent, elle pourra être accompagnée de supports d'information spécifiques destinés aux visiteurs et aux journalistes.
- Une seconde campagne sera programmée en fin de saison afin de soutenir l'activité des professionnels, nombreux à compter sur cette période pour compenser les difficultés rencontrées en début d'année. Une attention particulière sera portée aux **Aspres** et au **Conflent**, à travers le choix des visuels, des contenus et la valorisation de leur offre touristique sur les supports numériques de l'ADTL.

Parce que soutenir le tourisme, c'est aussi préserver des milliers d'emplois et l'économie de tout un territoire.

Action 8

Préserver le patrimoine départemental

Les incendies ont également fragilisé un patrimoine qui fait l'identité des Pyrénées-Orientales.

Le **Centre départemental de conservation et de restauration du patrimoine** se tient à la disposition des communes pour réaliser un état des lieux des édifices et des collections touchés : églises, chapelles, hospices ou encore mobilier patrimonial.

Lorsque cela sera nécessaire, les équipes du Département interviendront pour sécuriser les sites et assurer les premières opérations de sauvegarde des œuvres.

Le partenariat avec la **Fondation du patrimoine** sera pleinement mobilisé. Une souscription exceptionnelle pourra être ouverte pour accompagner la restauration du patrimoine sinistré, à l'image du dispositif déployé dans l'Aude après les incendies de 2025.

Le mécanisme « **1 € pour 1 €** » permettra également de soutenir les travaux de restauration du petit patrimoine non protégé menacé par les incendies.

Enfin, les dispositifs départementaux d'aide au patrimoine seront mobilisés afin d'accompagner les communes dans la restauration des monuments et sites endommagés.

Parce que protéger notre patrimoine, c'est préserver la mémoire et l'identité de nos territoires.

Action 9

Accompagner les communes dans la reconstruction de leurs équipements

Le Département poursuit son engagement à leurs côtés en mobilisant ses principaux dispositifs d'investissement, notamment les **Aides Directes aux Équipements Structurants (ADES)** et les **Aides à l'Investissement Territorial (AIT)**.

Une attention particulière sera portée, dans le cadre de leur programmation 2026, aux projets visant à remettre en état les équipements publics endommagés par les incendies.

L'objectif est clair : permettre aux collectivités de reconstruire rapidement leurs équipements et de retrouver, dans les meilleurs délais, un fonctionnement normal au service des habitants.

Action 10

Faire vivre la solidarité associative

Partout sur le territoire, les associations, les clubs sportifs, les acteurs culturels, les bénévoles et les citoyens se mobilisent pour soutenir les sinistrés et les femmes et les hommes engagés dans les opérations de secours.

Le Département accompagne cette mobilisation en mettant ses outils de communication au service des initiatives solidaires. Grâce à **Pass66**, le portail des associations et des citoyennes et citoyens engagés, il valorise les événements, les collectes et les appels aux dons organisés au profit des sinistrés, des sapeurs-pompiers et des secouristes.

Parce que la force des Pyrénées-Orientales réside aussi dans l'engagement de ses habitants, le Département entend donner toute leur visibilité aux initiatives qui renforcent la solidarité et le lien entre les territoires.

PRIORITÉ N°3

PRÉPARER LES PYRÉNÉES-ORIENTALES AU CLIMAT DE DEMAIN

Parce que réparer ne suffit plus

Action 11

Accélérer Labo PO

Le Département accélère la démarche **Labo PO** pour accompagner plus efficacement les communes et les intercommunalités face aux conséquences du changement climatique.

Ses aides et son ingénierie seront prioritairement mobilisées pour soutenir les projets qui renforcent la résilience des territoires : adaptation des espaces publics, gestion de l'eau, prévention des risques ou encore préservation des milieux naturels.

En donnant la priorité à ces projets et en proposant un accompagnement plus ciblé, le Département entend aider les collectivités à concrétiser plus rapidement leurs initiatives et à préparer les Pyrénées-Orientales aux défis de demain.

Action 12

Agir pour l'eau et restaurer les milieux naturels

Au-delà des hectares parcourus par les flammes, c'est tout un équilibre naturel qui a été fragilisé : une biodiversité durement touchée, des milieux naturels dégradés, des sols désormais plus vulnérables à l'érosion et aux glissements de terrain, ainsi que des cours d'eau et des berges qui devront être sécurisés avant les épisodes pluvieux de l'automne.

Face à ces enjeux, le Département fait un choix clair : **agir immédiatement pour réparer, tout en renforçant durablement la capacité du territoire à prévenir et affronter les incendies de demain.**

Restaurer rapidement les espaces et les équipements touchés

La remise en état des territoires sinistrés constitue une priorité.

Le Département se positionnera comme **facilitateur** auprès des collectivités, des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et des acteurs locaux afin d'accompagner les opérations de restauration, notamment sur les secteurs les plus touchés des berges de la Têt après l'incendie de Trévilach.

Une fois les procédures assurantielles achevées, il apportera un **soutien technique et financier exceptionnel** pour permettre la remise en état des ouvrages et infrastructures endommagés : installations électriques des forages, stations d'épuration, réseaux et équipements de pompage indispensables à l'hydraulique agricole, pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires à la prévention et à la lutte contre les feux.

Action 13

Renforcer la Défense des Forêts Contre les Incendies

Au-delà de l'urgence, le Département poursuivra et amplifiera sa politique volontariste en faveur de la **Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)**.

L'objectif est clair : donner aux territoires les moyens d'anticiper plutôt que de subir.

Cette mobilisation reposera sur plusieurs priorités :

- **développer la culture du risque incendie**, en soutenant des actions de sensibilisation destinées aux élus des communes forestières, au grand public et aux scolaires, mais aussi en renforçant la formation des médiateurs incendie mobilisés chaque été sur le terrain ;
- **améliorer les équipements de défense des massifs forestiers**, grâce à un accompagnement technique et financier destiné à planifier la sécurisation des espaces boisés et à créer ou réhabiliter les infrastructures indispensables : pistes DFCI, points d'eau, coupures combustibles et autres aménagements facilitant la surveillance, l'accès des secours et l'alimentation en eau ;
- **renforcer la surveillance des massifs**, en soutenant financièrement la création de Réserves Intercommunales de Sécurité Civile (RISC) et la formation des bénévoles qui assurent, tout au long de l'été, des missions de sensibilisation, de prévention et d'alerte.

Garantir l'accès à l'eau pour les secours

Le Département engagera également une réflexion avec ses partenaires afin de renforcer les dispositifs de **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**.

L'objectif est d'améliorer l'alimentation en eau des moyens de lutte, de conforter la maintenance des points d'eau et de garantir aux sapeurs-pompiers des conditions d'intervention toujours plus efficaces lorsque surviennent des feux majeurs.

Action 14

Reconstruire la biodiversité

La reconstruction des Pyrénées-Orientales passera aussi par la restauration des milieux naturels.

Le Département poursuivra son engagement en faveur de la biodiversité en accompagnant les collectivités dans la restauration des espaces les plus fragiles, notamment les zones humides, les mares et les milieux dégradés par les incendies.

Il poursuivra également son action pour recréer les **corridors écologiques**, indispensables à la circulation des espèces, favorisera l'installation de gîtes destinés aux chiroptères et aux oiseaux afin de leur permettre de retrouver des habitats adaptés, et soutiendra la création d'un **centre départemental de soins pour la faune sauvage**, porté par **La Charbonnière**.

Parce que protéger les Pyrénées-Orientales, c'est aussi préserver le vivant, le Département fait de la restauration de la biodiversité un pilier de la reconstruction du territoire.

PRIORITÉ N°4

DONNER AU TERRITOIRE LES MOYENS D'AGIR

Parce qu'on ne protège pas un territoire sans moyens

Action 15

Poursuivre l'investissement historique en faveur du SDIS 66

La crise a démontré, une nouvelle fois, l'engagement exemplaire des sapeurs-pompiers des Pyrénées-Orientales.

Leur efficacité repose sur leur professionnalisme, mais aussi sur les moyens que le Département a fait le choix de renforcer depuis plusieurs années.

Depuis 2021, la contribution départementale au fonctionnement du **SDIS 66** est passée de **24,1 M€ à 37,4 M€ en 2026**, soit une progression de **55,2 %**. Cet effort accompagne un ambitieux plan de recrutement, le renforcement de l'entretien des matériels et la prise en compte des effets de l'inflation.

En matière d'investissement, **47,3 M€** ont été consacrés entre 2021 et 2025 au renouvellement des équipements et à la construction ou à la rénovation des casernes, avec un soutien départemental couvrant jusqu'à **80 %** des opérations.

Cet engagement place aujourd'hui les Pyrénées-Orientales parmi les Départements les plus investis dans la sécurité civile. En 2024, la participation départementale atteignait **59,42 € par habitant**, contre **46,72 €** en moyenne pour les SDIS de même catégorie.

Parce que face à des risques climatiques toujours plus intenses, investir dans les secours, c'est investir dans la protection des habitants.

Action 16

Mobiliser durablement les agents départementaux et l'UDSIS

Durant toute la crise, les agents du Département ont assuré la continuité du service public et apporté un soutien déterminant aux opérations de secours.

Les équipes des infrastructures, de la logistique, des bâtiments, des affaires générales ou encore de la communication se sont mobilisées aux côtés du SDIS pour répondre aux besoins du terrain.

Afin de tenir compte des contraintes exceptionnelles liées à cette crise, le Département met en place un dispositif temporaire d'adaptation de l'organisation du travail. Les agents mobilisés pourront bénéficier de modalités spécifiques concernant les horaires, les heures supplémentaires, les autorisations spéciales d'absence, le télétravail ou les redéploiements temporaires, dans le respect des garanties statutaires.

Une attention particulière sera également portée aux assistants familiaux confrontés aux conséquences des évacuations, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers volontaires et aux élus locaux engagés dans la gestion de crise.

Faire de l'UDSIS un acteur permanent de la gestion de crise

La mobilisation exceptionnelle de l'UDSIS, qui a permis de préparer et livrer en urgence plusieurs milliers de repas aux équipes de secours, démontre la capacité du service public départemental à répondre immédiatement aux situations d'urgence.

Le Département souhaite désormais aller plus loin.

Il demandera à l'UDSIS d'élaborer un **véritable protocole départemental d'intervention**, lui permettant d'être opérationnelle à tout moment pour assurer, à la demande des autorités, la préparation et la livraison de repas aux sapeurs-pompiers, aux bénévoles et aux populations déplacées.

Grâce à la constitution d'un stock stratégique et à une organisation logistique mobilisable 24 heures sur 24, l'UDSIS pourra intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire départemental.

Parce qu'en temps de crise, la solidarité s'organise autant qu'elle s'improvise.

Action 17

Porter une ambition nationale pour la prévention des incendies et la résilience des territoires

Parce que les incendies ne concernent plus seulement les territoires méditerranéens, le Département souhaite partager son expérience et contribuer à une mobilisation nationale.

En juin 2027, il organisera ainsi, avec le Département de l'Aude et l'Entente VALABRE, les **premières Assises nationales de la Défense des Forêts Contre les Incendies**.

Cette rencontre réunira les Départements de France métropolitaine afin de partager les retours d'expérience, diffuser les bonnes pratiques et préparer collectivement les territoires à un risque qui progresse désormais de **30 à 40 kilomètres vers le nord chaque année**. Les incendies récents, notamment celui de Fontainebleau, démontrent que cette menace concerne désormais l'ensemble du territoire national.

CONTACT

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Baptiste MAUREL · Directeur de la communication
06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cd66.fr